Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260608-DCM_45_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2026**
Date de convocation : Le 2 juin 2026. Date de d'affichage : Le 3 juin 2026.	L'an deux mille vingt-six, le huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Muriel HÉLARY, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Annie JAN, Vivian REQUET, Alain RUSSEIL, Laurence POINSIGNON, Fabien HOUGET, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : Yoann CADO, Pascaline MARION Absents : néant
Délibération N° 45/2026	Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Yoann CADO à Mathieu AIRAULT et Pascaline MARION à Graziella VALLÉE Fabien HOUGET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Services périscolaires. Tarifs pour l'année scolaire 2026-2027.

Madame la Maire donne la parole à Mme Muriel Hélary, adjointe en charge des finances, qui rappelle l'organisation des services périscolaires, et donne connaissance à l'assemblée des bilans établis pour l'année scolaire 2023-2024 qui présentent un déficit de l'ordre de 51 059 € pour le restaurant et 30 430 € pour la garderie, plus importants que les déficits enregistrés en 2022-2023. Sur proposition des commissions municipales « finances » et « vie scolaire », il est proposé aux membres présents de faire évoluer les tarifs de la garderie et du repas pour la prochaine année scolaire.
Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027 ainsi :

- Garderie :
  - le matin, enfant déposé entre 7h15 et 7h44 avec petit-déjeuner = 2,30 €
  - le matin, enfant déposé à partir de 7h45 = 1.60 €
  - le soir, jusqu'à 18h15, avec goûter = 2,30 €
  - le soir, supplément après 18h15 = 1,10 €
  - pénalité après 19h15 : par enfant et par tranche commencée de 15 mn = 5 €
- Restaurant : le repas = 4,50 € pour les enfants des classes maternelles et élémentaires.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Fabien HOUGET